

Département de : LOZERE
Commune : AUROUX

Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 048-214800104-20260428-2026__5__1-DE



Présents : 9
Absents : 0
Absents représentés : 2

PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2026
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°2026 / 4-1 à N° 2026 / 4-15

Date de la convocation : 3 avril 2026

L'an deux mil vingt six
Et le 10 avril
A 18 heures 50

Le Conseil Municipal de la Commune d'AUROUX s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme PIJEAU Anne-Marie, Maire.

Présents : PIJEAU Anne-Marie, DELMAS Pascal, GILARDIN Hélène, RUIZ Régine, PAULET Benoit, GAILLARD Hélène, GILARDIN Bernard, ZAMUTH Marie-Pierre, SYLVAIN Joseph

Absent(s) excusé(s) :

Absent(s) :

Absent(s) représenté (s) : MOURGUES Emmanuel par GILARDIN Hélène, SARIVIERE Nicole par PIJEAU Anne-Marie

Secrétaire de Séance : GAILLARD Hélène

2026/4-1 : Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 20 Mars 2026

Approuvé à l'unanimité

2026/4-2 : Droit à la formation des membres du conseil municipal

Approuvé à l'unanimité

2026/4-3 : Approbation du Compte Financier Unique 2025 - Budget Commune

Madame le Maire quitte la séance pour le vote du CFU.

Bénéficiaire de 793 224,19 € en fonctionnement, et déficitaire de 34 824,28 € en Investissement

Approuvé à l'unanimité

2026/4-4 : Affectation du résultat - Budget Commune

Affectation en réserve R 1068 en Investissement	34 824,28 €
Report en fonctionnement R 002	758 399,91 €

Approuvé à l'unanimité

2026/4-5 : Approbation du Compte Financier Unique 2025 – Budget Eau

Madame le Maire quitte la séance pour le vote du CFU.

Bénéficiaire de 14 699,09 € en exploitation, et de 31 561,79 € en Investissement

Approuvé à l'unanimité

2026/4-6 : Affectation du résultat – Budget Eau

Report en exploitation R 002

14 699,09 €

Approuvé à l'unanimité

2026/4-7 : Approbation du Compte Financier Unique 2025 – Budget Lotissement

Madame le Maire quitte la séance pour le vote du CFU.

Bénéficiaire de 56 101,48 € en fonctionnement, et déficitaire de 54 096,00 € en Investissement

Approuvé à l'unanimité

2026/4-8 : Vote des taux des taxes directes locales

- taxe d'habitation : 7,46 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 41,47 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties 121,29 %

Approuvé à l'unanimité

2026/4-9 : Vote du Budget Primitif 2026 – Budget Commune et Lotissement

	BP Commune	
	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 298 118,00 €	1 298 118,00 €
Investissement	872 288,07 €	872 288,07 €
Total	2 170 406,07 €	2 170 406,07 €

	BP Lotissement	
	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	128 197,48 €	128 197,48 €
Investissement	108 192,00 €	108 192,00 €
Total	236 389,48 €	236 389,48 €

Le Conseil Municipal vote les Budgets Primitifs comme suit :

	BP Commune	BP Lotissement
Vote Pour	11	0
S'abstient	0	11
Vote contre	0	0

- **Approuve** le Budget Primitif 2026 de la **Commune**
- Le budget Lotissement n'a pas été adopté car tous les conseillers se sont abstenus. Il sera remis à l'ordre du jour à la prochaine réunion du Conseil Municipal

2026/4-10 : Désignation des délégués au Comité National d'Action

Le Conseil Municipal, après délibéré, décide :

- De désigner Anne-Marie PIJEAU, membre de l'organe délibérant, en qualité de déléguée élue pour représenter la commune ;
- De désigner Sandy LEYDIER en tant que délégué agent ;

Approuvé à l'unanimité

2026/4-11 : Admission en non valeur Budget Commune

Nombre de pièces pour un redevable unique	Exercice	Montant	Motif
1	2023	10,00 €	Inférieur au seuil poursuite
TOTAL		10,00 €	

Approuvé à l'unanimité

2026/4-12 : Mission d'assistance à Maître d'ouvrage pour l'EPMC

Approuvé à 9 voix pour, et 2 abstentions :

2026/4-13 : Approbation du procès-verbal de mise à disposition des biens nécessaires à l'exercice de la compétence eau potable entre la Commune et la Communauté de Communes du Haut Allier Margeride

Approuvé à l'unanimité

2026/4-14 : Approbation du procès-verbal de mise à disposition des biens nécessaires à l'exercice de la compétence assainissement entre la Commune et la Communauté de Communes du Haut Allier Margeride

Approuvé à l'unanimité

2026/4-15 : Vente des parcelles sectionales n° E 1077 et E 1079 à la SCI Ecole de Florac

Approuvé à l'unanimité

Questions diverses :

GAILLARD Hélène
Secrétaire de Séance



PIJEAU Anne-Marie
Maire d'Auroux

